



Conseils de prévention face à des comportements perturbateurs d'élèves

CHSCTSD des Yvelines

Présentation

Cette fiche a vocation à aider les personnels de l'Éducation nationale en fonction dans les écoles, collèges et lycées, à mieux appréhender l'accueil et la gestion des élèves dont le comportement perturbe fortement l'organisation et le fonctionnement de la classe ou de l'établissement.

Un élève au comportement "hautement perturbateur" manifeste des comportements scolaires s'écartant de la norme acceptable, occasionnant des difficultés d'adaptation à ceux qui l'entourent et à lui-même (Circ. 13/07/19 Min. Santé). Ces situations complexes nécessitent une gestion en équipes et une approche pluridisciplinaire afin de mieux faire face à ces comportements.



Par sa fréquence ou sa répétition, tout comportement inadapté, constitue à lui-seul un signal d'alerte qui doit conduire, sans délai, à en informer sa hiérarchie.

Quand parler de situation de crise ?

Quand un élève ne parvient plus à maintenir un équilibre entre ses besoins et les contraintes du milieu, l'élève peut en venir à des comportements inadaptés et dangereux envers lui-même ou les autres, à des paroles, des gestes agressifs, à la fuite.

Quelques exemples de ces situations :

- Non-respect des consignes de sécurité, rapport problématique aux règles et au cadre ;
- Évitement et résistances à l'apprentissage ;
- Comportements qui accaparent l'attention ;
- Mise en danger de soi ou des autres
- Violences physiques envers soi ou les autres (adultes ou élèves)
- Violences verbales envers les adultes ou les élèves
- Bruits incongrus ou déplacements intempestifs et répétés

Des éléments possiblement déclencheurs (liste non exhaustive) :

- Transition mal vécue
- Changement de routine
- Provocation ou frustration (réelle ou ressentie)
- Situations de conflit, de tension, de pression (scolaires, familiaux, sociaux, personnels...)

Recommandations générales :

- Présenter ce qu'est « l'école inclusive » et les protocoles s'y référant (réunion de directeurs, de prérentrée...)
- Veiller lors des répartitions, à ne pas regrouper dans une même classe, des situations d'inclusion et d'élèves susceptibles d'avoir des comportements perturbateurs ;
- Rappeler les rôles des CHS, du CHSCT, des registres SST, DGI, DUERP... et leur accessibilité ;
- Présenter et afficher les coordonnées des personnels ressources (cf page 3) dans un lieu identifié de tous ;
- Rester vigilant, individuellement et collectivement sur les dégradations des conditions de travail générées par ces situations et leurs conséquences sur la santé des personnels ;
- Accompagner ces personnels dans les différentes démarches relatives à leur sécurité et à leur santé (signalements dans le registre SST, accident de service, imputabilité au service d'arrêt maladie, protection fonctionnelle...)

Recommandations aux personnels confrontés à ces situations de crise :

Avant :

- Partager les informations relatives à l'élève entre les différents professionnels et notamment ceux du secteur médico-social et de santé de l'Éducation nationale ;
- Anticiper les éléments déclencheurs en travaillant avec l'élève aux solutions possibles pour les éviter, valoriser les comportements attendus et agir avec empathie ;
- Ritualiser les moments de transition (passage de la classe à la cour de récréation, changement de salle ou d'activité au sein de la classe...);
- Mettre en place un protocole d'intervention en situation de crise qui pourra déterminer : les adultes participant à la gestion de crise, l'espace identifié où l'élève pourra s'apaiser sous la surveillance d'un adulte, comment anticiper la communication aux responsables légaux... ;

Pendant :

- Prioriser la sécurité de tous : l'élève, les autres élèves et les personnels tout en se protégeant soi-même ;
- Mettre en œuvre le protocole d'intervention en situation de crise spécifique à l'établissement ;
- Adapter son discours, ses postures et ses gestes : rester calme, à l'écoute des émotions de l'élève, attentif à sa communication verbale et non verbale ;
- Appeler les secours (15) et les responsables légaux si la situation semble hors de contrôle ;

Après :

- Informer sa hiérarchie puis lui transmettre un écrit factuel du déroulement des événements ;
- Prévoir un retour avec l'élève seul et avec ses responsables légaux et rappeler le cadre établi ;
- Prévoir un retour avec les élèves témoins et les adultes ayant participé à la gestion de la crise ;
- Partager ces informations avec les intervenants et accompagnants amenés à prendre en charge l'élève ;
- Prévoir en équipe le suivi de la situation et définir en équipe éducative les dispositions pour y remédier ;
- Faire un relevé d'incident si la situation le justifie ;
- Consigner dans le registre « Santé et Sécurité au Travail » toute situation professionnelle qui dégrade ou pourrait dégrader sa santé physique ou psychologique ou celle d'un autre agent ;
- Toute atteinte à l'intégrité physique d'un personnel, qu'elle soit volontaire ou involontaire, peut faire l'objet d'un dépôt de plainte, d'une déclaration d'accident de service ...

Ce qu'il faut retenir :

- ✓ Présenter en réunion de rentrée les enjeux de « l'école inclusive » et la fonction de l'école dans la construction du rapport à la loi pour pouvoir s'y référer quotidiennement en cas de difficultés ;
- ✓ S'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves concernés ;
- ✓ Former les équipes pédagogiques ;
- ✓ Travailler avec les différents partenaires ;
- ✓ Savoir qui contacter au niveau local : Chef d'établissement, IEN, assistant de prévention, coordonnateur ULIS, enseignant référent, RASED ;
- ✓ Savoir qui contacter au niveau départemental ou académique : IEN ASH1, conseiller de prévention, médecine de prévention, psychologue du travail, représentants des personnels au CHSCTD ou CHSCTA, Réseau PAS, MGEN...



Il convient, en cas de doute, de toujours interroger son supérieur hiérarchique sur la conduite à tenir.

Documents utiles :

- ✓ Vademecum du directeur d'école ;
- ✓ Guide méthodologique de prévention des risques professionnels et accompagnement des personnels confrontés à des situations difficiles avec des élèves à besoins éducatifs particuliers ou à comportement perturbateur : [Guide CHSCTMEN](#)
- ✓ Protocole de gestion d'un élève en comportement de crise, élaboré par l'équipe éducative de l'établissement ;
- ✓ Principes de communication en cas de crise
- ✓ Document en annexe : « Dispositifs et acteurs de la santé et sécurité des personnels ».